

Relations internationales

Par **Rose**, le **18/05/2008** à **12:36**

C'est encore moi qui vous embête avec les relations internationales mais mon professeur nous pose des questions dont on ne trouve pas la réponse.

Un accord international :

- s'impose aux parties contractantes et aux tiers
- s'impose principalement aux parties contractantes
- lie tous les membres des Nations UNies
- ne s'impose obligatoirement à personne, sauf s'il s'agit d'un traité
- aucune réponse ne convient

Je pense à la réponse 2

Le droit international régit:

- les relations entre état uniquement
- les relations entre les membres de la société internationale
- les relations entre les individus relevant d'état différents
- les relations internationales de toutes nature
- aucune réponse ne convient

Je pense à la réponse 1

La Charte des Nations Unies est :

- un traité international bilatéral au sens de la Convention de Vienne
- un texte non conventionnel adopté par la Conférence de San Francisco
- une convention multilatérale au sens de la Convention de Vienne-
- aucune réponse ne convient

Je pense à la réponse 3

Je suis désolée de mettre un message aussi long mais j'ai fait des recherches sans résultat.

Par **nicomando**, le **19/05/2008** à **10:07**

Pour la première question les accords internationaux s'impose aux parties contractantes sauf s'il y a des effets à l'égard des tiers.

Je m'explique : un accord international d'extradition entre la France et les USA s'impose aux deux Etats mais il s'impose aussi au prisonnier.

Le droit international [b:384vzs7u]public[/b:384vzs7u] régit les relations entre Etat.

Cependant le droit international régit les relations des membres de la société internationale.

Pour la troisième question tu as la bonne réponse